



Politique de remboursement été 2021

Une fois un paiement fait la politique suivante s'applique.

1. Communication et demande de remboursement :
 - 1.1. Un avis écrit signé par les parents (ou l'élève s'il est majeur) doit parvenir au bureau du directeur de l'école par :
 - 1.1.1. Courrier recommandé (260, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal, H3L 1B8)
 - 1.1.2. Courriel (info@ecoleduval.com)
 - 1.2. La démission prend effet le jour où nous recevons cet avis et non au moment où l'élève n'est plus présent au cours ou lorsqu'il avise verbalement un membre du personnel.
2. Avant la date de début du cours:
 - 2.1. Cours remboursable à 100%, frais d'inscription non inclus, si avisé avant le début des cours (journée ouvrable précédant le 1^{er} cours, fin de semaine exclue).
3. Suivant la date de début du cours:
 - 3.1. Jusqu'à 3 jours après le début des cours, 150\$ de pénalité (+ 50\$ inscription)
 - 3.2. Au-delà du 3^e jour et plus après le début : aucun remboursement.
4. Abandon tardif et transmission de note :
 - 4.1. L'élève pourra tout de même abandonner son cours après le 3^e jour (jusqu'à l'avant dernier cours) sans remboursement et sans mention d'échec. Nous ne produirons ni ne transmettrons aucun bulletin.